

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 10 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DJS 197 - DDCT Subvention (20.000 euros) à l'Association Maison des Volontaires (17e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à l'Association Maison des Volontaires, 64, rue Pouchet (17e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 19 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant 20.000 euros est attribuée à l'Association Maison des Volontaires (146941), 64, rue Pouchet (17e) pour son projet « Lien social – Développement de la Maison des Volontaires » (2017_06978 DDCT et 2017_06980 Jeunesse).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée :

Sur les crédits de la Direction de la Jeunesse et des Sports :

Pour 15.000 euros, au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 « Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

Sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires :

Pour 5.000 euros au titre de la Vie Associative, au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14007 « Provisions pour subventions de fonctionnement au titre de l'animation locale », du budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO